

## Centre nautique du Martinet : quelles aides espérer pour le projet de bassin couvert ?

**Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont validé le plan de financement qui leur permettra de solliciter les subventions nécessaires.**

Une nouvelle étape a été franchie concernant le projet de piscine couverte. Les élus du conseil communautaire, bien conscients du contexte financier, ont validé mercredi 27 septembre 2017 un plan de financement, afin d'être dans la situation de pouvoir mobiliser les financeurs sur cette opération.

Le coût travaux du projet (hors options) est estimé à 5,04 millions d'euros HT. « *Ce plan de financement est appelé à évoluer au fil de nos échanges avec les financeurs* », a rappelé le président Raphaël Perrin.

A ce stade, il n'engage pas la collectivité : les élus pourront décider d'aller plus loin ou non, en fonction des engagements des financeurs (Conseil départemental, Conseil Régional, Etat, Europe)... « *Une piscine est indispensable pour le territoire et il faut profiter des dernières possibilités de financement* » a appuyé le maire de Bellecombe, Bernard Fellmann. « *C'est un équipement qui contribue à l'attractivité du territoire, non seulement pour les touristes, mais aussi pour les gens qui vivent à Saint-Claude* » a renchéri Francis Lahaut.

Monsieur Christophe Masson, maire de Coiserette a, quant à lui, longuement plaidé en faveur de l'importance d'avancer.

La commission Piscine va désormais travailler sur les modes de gestion possibles, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, pour pouvoir établir une projection sur les coûts de fonctionnement. Les travaux, quoi qu'il en soit, ne débiteront pas avant 2019-2020.

Aux quelques délégués qui estimaient que le projet était « *prématuré* » au regard des indicateurs financiers de la communauté de communes et qui auraient préféré « *attendre 2 ou 3 ans pour relancer le projet* », Raphaël Perrin a répondu qu'à ce stade, il convenait d'avancer, et de demander aux financeurs de se positionner. Et ce de façon d'autant plus urgente, que le centre nautique du Martinet est un équipement des années soixante, dont l'état nécessite une réhabilitation de fond. « *Sa vétusté ne nous permet même pas de garantir une ouverture à l'été 2018* ».

Le plan de financement a été adopté par 34 voix pour, 3 abstentions et 16 contre.



Dépenses HT	Montant
Travaux (hors options)	5 040 000
Options (pentagloss extérieur, pataugeoire et réhabilitation bassin extérieur)	730 000
AMO	155 000
Bureau de contrôle	70 000
SPS	58 000
Assurance DO - TRC	115 000
Indemnités	100 000
Maîtrise d'œuvre	810 000
Équipement des bassins et matériel	94 000
<b>Total Dépenses HT</b>	<b>7 172 000</b>
Recettes (sous réserve)	Montant
CADD 2015-2017 Pays du Haut-Jura	300 000
Région Bourgogne Franche-Comté	775 800
Conseil Dép.(15%)	1 075 800
Etat / Europe (40%)	2 868 800
Autofinancement (30%)	2 151 600
<b>Total Recettes</b>	<b>7 172 000</b>

## **ES AUTRES DECISIONS DES ELUS**

### **Aide à l'immobilier d'entreprise**

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a fixé son champ d'intervention en matière d'aides aux projets immobiliers des entreprises situées sur son territoire : 10 à 20% des travaux, avec un plafonnement à 50 000 euros.

L'entreprise ne devra pas avoir procédé à des licenciements économiques dans les 12 mois précédant la décision d'attribution de la subvention, devra s'engager à maintenir les emplois sur le site pendant la durée du programme de 3 ans (contrats à durée indéterminée) et à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention.

### **Modification des statuts de l'office de tourisme**

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite participer à la dynamisation du commerce et de l'artisanat :

- Générer des flux dans les commerces et entreprises avec des retombées en termes de chiffre d'affaires,
- Participer au développement d'une image de marque notamment via la création d'une place de marché locale,
- Impulser une dynamique favorisant l'implantation de nouveaux commerces,
- Participer à l'animation du territoire et à la diffusion de l'information des animations commerciales,
- Proposer des actions qui contribuent à fédérer les commerçants, leur proposer un interlocuteur privilégié,
- Favoriser l'adaptation de l'offre commerçante aux exigences des clientèles locales, nationales et internationales.

Ces missions sont proches de celles d'un Office de Tourisme et les rejoignent sur certains points. Aussi, afin d'œuvrer de manière cohérente pour le développement économique du territoire, en s'appuyant sur les leviers que représentent le commerce et l'artisanat, il a été décidé de faire évoluer l'Office de Tourisme (OT) en Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA), par 38 voix pour, 15 contre.

### **Rapport de la Cour des Comptes**

Le président fait un résumé des remarques et recommandations de la Chambre Régional des Comptes :

- Un processus de fusion inachevé,
- Une nécessité de mutualisation avec les communes et notamment la ville de Saint-Claude,
- Un manque de moyens mis en place pour l'exercice de la compétence développement économique,
- Un manque de moyens mis en place à la médiathèque ce qui est contestable puisque l'examen de la CRC concerne les exercices antérieurs à 2017, il n'y avait pas d'intérêt à créer des postes alors que la médiathèque n'a ouvert ses portes qu'en janvier 2017,
- Certaines irrégularités sur la partie ressources humaines : ces dossiers sont travaillés au quotidien.

Les recommandations sont de ne pas lancer de nouveaux investissements tant que la capacité d'autofinancement est négative. En fonctionnement de mettre des moyens à la hauteur des investissements notamment pour la médiathèque, ce qui semble contradictoire.

Il est à noter la perte de dotations globales de fonctionnement de l'Etat de 870 000 €, cette somme correspondant à la valeur annuelle du capital remboursé par la communauté de communes.

### **Gemapi**

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a confirmé son souhait de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

## **Motion Ligne SNCF**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, manifeste son opposition à la fermeture de la ligne Oyonnax – Saint Claude en Décembre 2017.

- rappelle que cette ligne constitue un axe de desserte du Haut Jura, au cœur de la vallée de la Bienne ; elle est un équipement structurant de notre territoire et des échanges avec la région Rhône Alpes Auvergne.
- rappelle les enjeux TEPOS issus de notre diagnostic en matière de mobilité et les 150 000 kms parcourus par jour recensés sur cet axe.
- pointe les incohérences entre les positions actuelles des régions concernées et leurs politiques régionales en matière de transport et ce plus particulièrement quant aux positions prises par les deux régions pour la fermeture de la ligne Saint Claude – Oyonnax.
- interpelle les deux régions Bourgogne Franche Comté et Rhône Alpes Auvergne pour qu'une commission de concertation territoriale soit instituée permettant à cet équipement de trouver toute sa pertinence en matière de mobilité de proximité et d'accès à des réseaux nationaux de transport.
- demande le maintien de cette ligne jusqu'en 2020 permettant à ladite commission d'étudier un autre mode d'exploitation, d'assurer sa reconversion et son devenir.

### **Contacts Presse :**

Laure Chervet  
Julien Vandelle

03 84 45 89 00  
07 77 26 12 08

[directeur.services@hautjurasaintclaud.fr](mailto:directeur.services@hautjurasaintclaud.fr)  
[communication@hautjurasaintclaud.fr](mailto:communication@hautjurasaintclaud.fr)